

ARCINS
ARSAC
CUSSAC FORT-MÉDOC
LABARDE
LAMARQUE
LUDON-MÉDOC
MACAU
MARGAUX-CANTENAC
LE PIAN-MÉDOC
SOUSSANS

Médoc Estuaire
Communauté de Communes



PLANNING ACTIVITÉS

ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH):
ARSAC MATERNELLE

PÉRIODE : VACANCES DE PRINTEMPS 2026

PLANNING D'ANIMATIONS – SEMAINE DU 07 AU 17 AVRIL 2026

MARDI

MIKE TV
DÉCORATION
MACARONS
ATTRAPE RÊVE BONBON
LA COURSE DES OOMPALOOMPA

MERCREDI

INTERVENANT
LES GOURMANDISES DE NADEGE
CHEF DE LA CHOCOLATERIE



JEUDI

GUIRLANDE DE CUPCAKE
SUCETTE
MON BONBON 3D
LANCER DE POP CORN

VENDREDI

ATELIER CUISINE
MA COURONNE GOURMANDE
LE MANEGE
OOMPALOMPA SORTEZ !

LUNDI

PINATA
MON POP CORN GOURMAND
POMME D'AMOUR
BONBONNIERE
LA RIVIÈRE AU CHOCOLAT

MARDI

LE PAYS SUCRÉ
CUPCAKE
SUCETTE EN PÂTE À SEL
JEUX SPORTIFS



MERCREDI

VISITE DE LA CHOCOLATERIE
DU TEICH
DÉPART 9H
RETOUR 16H
PIQUE-NIQUE



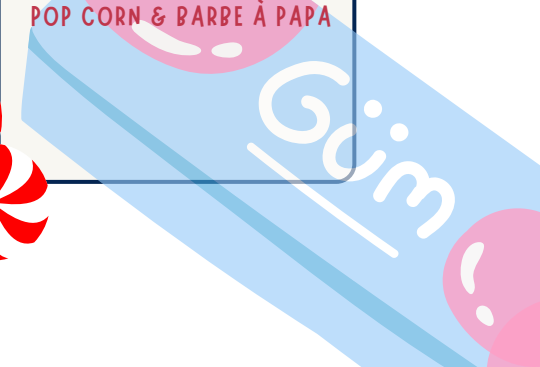
JEUDI

ATELIER CUISINE
TICKET D'OR
MOBILE CHAPEAU
JEUX SPORTIFS



VENDREDI

GRAND JEU
A LA RECHERCHE DU TICKET
D'OR
CHARLY ET LA CHOCOLATERIE
POP CORN & BARBE À PAPA



INFOS PRATIQUES

Vous pouvez inscrire votre enfant dans l'un des 6 accueils de votre choix :

1 ACM ARSAC
14 avenue de Ligondras
33460 Arsac
Tél : 05 57 88 62 12 / 06 45 75 37 26
alsh.arsac@medoc-estuaire.fr
Directrice : Sarah DUBERNET
Adjoint pédagogique : Julien CAUSSE

2 ACM CUSSAC / MS CUSSAC LAMARQUE
34 avenue du Haut Médoc
33460 Cussac Fort-Médoc
Tél : 06 15 46 48 28
mscussaclamarque@medoc-estuaire.fr
Directrice : Ludivine LEYVIGNE
Adjointe pédagogique : Jennifer DUVILLE

3 ACM LUDON-MÉDOC
25 rue du général de Gaulle (mater)
1 bis place Jean Jaurès (élém)
33290 Ludon-Médoc
Tél : 05 57 88 43 41 / 06 26 79 08 84 (mater)
Tél : 05 57 88 47 74 / 06 45 75 22 21 (élém)
alsh.ludon@medoc-estuaire.fr
Directrice : Audrey DESBOS
Adjointe pédagogique : Lauren VINCENSI

4 ACM MACAU
5 chemin du Biroulet
33460 Macau
Tél : 05 57 88 28 32 / 06 45 75 53 64 (mater)
12 avenue du Général de Gaulle - 33460 Macau
Tél : 05 24 73 62 09 / 06 45 75 53 64 (élém)
alsh.macau@medoc-estuaire.fr
Directrice : Stéphanie DENIS
Adjoint pédagogique : Alexandre COULON

5 ACM LE PIAN-MÉDOC
137 allée Grammont
33290 Le Pian-Médoc
Tél : 05 56 96 21 90 / 06 46 90 17 82
alsh.lepian@medoc-estuaire.fr
Directrice : Elodie LAUTREC
Adjoints pédagogiques :
Nathalie BELOT/Thibault CHIMITS

6 ACM SOUSSANS / MSARCINS SOUSSANS
Place de l'église
33460 Soussans
Tél : 05 57 89 83 13 / 06 45 75 21 99
mssoussansarcins@medoc-estuaire.fr
Directrice : Juanita CARBONNEL
Adjointe pédagogique : Jennifer DUBOURDIEU



HORAIRES D'ACCUEIL

OUVERTURE : 7H - FERMETURE : 19H

- Il est demandé aux familles de prévenir si leurs enfants arrivent après 9h.
- Pour les sorties, les horaires de départ et de retour seront communiqués sur le planning d'activité.
- Les enfants étant susceptibles de se salir, nous vous recommandons de leur fournir une tenue adaptée aux activités et peu fragile tout en prenant en compte la météo.
- L'équipe se réserve le droit de changer le planning d'activités : en fonction du temps (Pour les animations en extérieur) et du souhait des enfants (prise en compte de leurs attentes et demandes dans la mise en place et l'organisation des activités).

INSCRIPTION / ANNULATION

Les inscriptions et annulations se font uniquement par le biais du portail famille. Les plannings d'activités sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes.

Annulation : Toute annulation sera effectuée dans un délai de **10 jours avant pour les vacances et 7 jours avant pour les mercredis directement sur le portail famille.**

Passé ce délai, la journée sera facturée sauf certificat médical.

Pour rappel, les familles ont pour obligation de prévenir de l'absence de leur enfant. Si le délai est dépassé, il faudra prendre contact avec l'équipe du centre par mail, SMS ou appel téléphonique.



PORTAIL FAMILLE :

www.communes-ccme.cartepius.fr
05 57 88 08 08 / portailfamille@medoc-estuaire.fr



MODIFICATION DU QUOTIENT FAMILIAL

Pour tout changement de quotient familial, merci d'en informer le directeur de la structure et de fournir un justificatif afin que ce dernier soit appliqué pour la prochaine facturation.